



## Employeur dénonce un salarié de bonne foi mais erreur

Par **Fenetre**, le **24/10/2017** à **13:58**

Bonjour.

Le contexte est le suivant : Un véhicule de société est confié habituellement à un salarié TOTO. Le propriétaire de la carte grise est la société.

A la réception d'une contravention pour léger excès de vitesse  
Le problème est que le salarié TOTO n'est pas le conducteur du véhicule ce jour-là! et personne ne se dénonce.

Que va-t-il se passer désormais ? le salarié TOTO entend bien contester l'amende un fois reçue. Qui va payer l'amende et y aura-t-il perte du point de permis ? Mais pour qui ?

Faut-il faire quelque chose de particulier ?

Merci par avance.

Par **Maitre SEBAN**, le **25/10/2017** à **11:44**

Bonjour,

Si TOTO conteste l'avis de contravention qu'il va recevoir, il va être convoqué devant le tribunal de police pour s'en expliquer.

S'il nie être le conducteur à ce moment là, il devra être relaxé.

En revanche, l'employeur pourra être cité afin d'être condamné à une amende en tant que titulaire de la carte grise mais au final personne ne perdra les points sur le permis de conduire logiquement.

Cdt,

Me SEBAN, Avocat à la Cour

<http://www.maitreseban.fr>  
[avocat permis de conduire](#)

Par **Fenetre**, le **28/10/2017** à **10:42**

Merci bien